

**République Française**  
**Mairie de SAINTE-COLOMBE**  
**(Rhône)**

**DCM 2026.014**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2026 à 20 H 30**

**Le vingt-trois février deux mille vingt-six, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 6 février 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Onze) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Huit dont trois pouvoirs) :**

M. Pascal DANCETTE (pouvoir donné à Mme Marine MATA)  
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)  
Mme Sandrine TAVERNIER (pouvoir donné à Mme Corinne CHABORD)  
Mme Marion CHOFFEL  
M. Yves DELORME  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
Mme Martine BEGUE  
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. David LESUR

**Délibération n° 2026.014 : Adhésion à l'association « De Rhône en vignes »**

Monsieur le Maire expose que, depuis plusieurs mois, les représentants des domaines, maisons et caves coopératives des Côtes-du-Rhône septentrionales se sont engagés dans une candidature pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Afin de structurer la gouvernance et la capacité opérationnelle du projet, une association intitulée « *De Rhône en vignes, Cultures en partage entre Vienne et Valence* », a été créée sous l'impulsion de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Présidée par Philippe Guigal, elle associe les collectivités notamment la Région, les Départements, les intercommunalités et communes concernées par le périmètre.

Vienne Condrieu Agglomération, réunie en séance le 10 juin 2025, a déjà adopté à l'unanimité une délibération pour soutenir cette candidature et adhérer à l'association.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de Sainte-Colombe d'approuver également l'adhésion à cette association, compte tenu de l'intérêt du projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « *De Rhône en vignes, Cultures en partage entre Vienne et Valence* »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Pour extrait conforme  
A Sainte-Colombe, le 23 février 2026

**Le secrétaire de séance**  
**David LESUR**



**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**



Transmis en Préfecture le : 26/02/2026  
Affiché le : 26/02/2026